



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée de l'air

Question écrite n° 100541

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, sur les déplacements présidentiels assurés par l'armée de l'air. Dans son rapport de 2009, la Cour des comptes a préconisé que le Président de la République utilise les avions de l'escadron de transport, d'entraînement et de calibration pour ces déplacements privés et qu'il rembourse le coût du voyage à l'État pour lui-même et pour ses proches. Le coût de fonctionnement d'un falcon 7X est de 10 000 euros de l'heure ou de 20 000 euros pour un Airbus A330. Elle lui demande d'indiquer précisément les règles et les bases de remboursement appliquées au chef de l'État.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100541

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1643

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)